

## Conditions générales de vente (CGV) Multiboutik.fr

Dernière mise à jour le 1er janvier 2014

### **1. APPLICATION**

Les conditions générales de vente suivantes s'appliquent de façon exclusive et définitive entre le propriétaire du site internet MULTIBOUTIK (Déclaré à l'INSEE depuis 2011) et toute personne effectuant un achat, soit par le biais de la boutique Internet [www.multiboutik.fr](http://www.multiboutik.fr) soit par correspondance (hotline multiboutik) ou via un marketplace multiboutik.

Ces conditions peuvent changées à n'importe quel moment et ce sur n'importe quel contenu tant que l'acheteur en est informé. La date de la dernière mise à jour est inscrite en haut de la page (vous trouverez cette date sous le titre des Conditions Générales);

Les conditions de vente applicables sont celles en vigueur seulement à la date de la finalisation de la commande. La validation de cette commande vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Dès la validation votre commande sur le site [www.multiboutik.fr](http://www.multiboutik.fr), un réel contrat de vente est conclu entre vous, dénommé par la suite : le client

et Multiboutik (auto entreprise rousset) dénommée par la suite : le vendeur.

Pour éviter tout différent relatif à la loi applicable au contrat, ce contrat de vente sera considéré comme ayant été conclu en France et sera réalisé et exécuté en tous points en accord avec les lois et règlements en vigueur en France notamment en respectant strictement la législation française et européenne en matière de normes wifi, via l'instalation des drivers conforme et bridés :la norme en vigueur sur les réseaux étant de 20 dbm. U,n client qui utiliserait les produits vendus débridés ou en cumulant la puissance du produit avec le branchement par exemple d'un amplificateur plus puissant ; le client sera alors seul responsable de ses actes.

### **2. Information danger wifi**

Certaines études récentes indiquent une possible dangerosité et une sensibilité de certains individus à ces ondes ; il convient donc de ne pas exposer les jeunes mineurs et les populations à risques à des ondes trop importantes, et donc de totu simplement respecter la norme en vigueur.

### **3. INFORMATIONS LEGALES**